

Trait d'Union

Ce service propose l'aide de professionnels et un cadre sécurisant afin de favoriser la reprise ou le maintien d'un lien parents-enfants.



Pour qui ?

Ce service s'adresse aux parents ou grand-parents qui rencontrent un obstacle pour accéder à leur(s) enfant(s) ou petit-enfant(s).

Lorsque survient une séparation et que les relations sont très conflictuelles entre les deux parents ou entre l'enfant et le parent chez lequel il ne réside pas.

Lorsqu'un des parents ne présente pas les garanties éducatives, psychologiques ou matérielles nécessaires pour accueillir l'enfant à son domicile.



L'Espace-Rencontre est une étape transitoire pour permettre que des rencontres sans intermédiaire soient possibles dans l'avenir.

Comment ?

L'accueil est fondé...

- Sur la base du **volontariat** : demande spontanée des deux parents et modalité d'intervention à définir conjointement. Un contrat d'intervention volontaire est alors établi et constituera le seul document remis aux parents.
- Sur **décision du Juge aux affaires familiales ou du Juge des Enfants**. Un compte-rendu, au terme de la prise en charge, est alors effectué par l'équipe et adressé au juge.

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/aider-et-vivre-ensemble/acceder-aux-droits/trait-union>

Pour quoi ?

- › Le maintien de la relation familiale,
- › La prise ou la reprise de contact,
- › Le soutien de la parentalité au -delà de la conjugalité,
- › La clarification et le respect de la place et du rôle de chacun dans la vie de l'enfant.

Le fonctionnement du Trait d'Union repose sur un règlement intérieur préalablement explicité aux parents lors d'un entretien de pré-accueil et qu'il s'engage à respecter.



DEUX FORMES DE PRISE EN CHARGE PROPOSÉES :

Un espace rencontre (salles de de jeu, cour extérieure, cuisine...) où parents visiteurs et enfants se rencontrent dans un espace sécurisant.

Un passage-relais de l'enfant pour un droit de visite à l'extérieur quand il y a difficulté pour les parents d'être en présence l'un de l'autre.

L'équipe d'intervenants du Trait d'Union est composée de :

- › Deux psychologues,
- › Une assistante de service social
- › Une intervenante sociale

Service gratuit

Sur rendez vous

Accueil téléphonique et réception du public

Deux lundis /mois de 9h à 17h

Mardi, jeudi et samedi de 9h à 17h

Mercredi et vendredi de 9h à 18h

Jours de rencontres parents – enfants

Deux lundis /mois de 9h30 à 15h30

Mercredi et Vendredi de 9h30 à 18h

Samedi de 9h à 17h

Adresse

Les allées grenadine, Bat. A, 690 route de Grasse, 06600 Antibes

Arrêts de bus :

Collège BERTONE" - lignes 9 et 30/31

Toutes les lignes

<http://www.envibus.fr> 

[https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/aider-et-vivre-ensemble/acceder-aux-droits/trait-](https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/aider-et-vivre-ensemble/acceder-aux-droits/trait-union)

